

QualüKMEM

QualCIE-MEM

QualCI-MEM

Élaboré sur la base du formulaire QualCIE du CSFO, Berne
(www.formationprof.ch)

La présente version a été adaptée par le groupe de travail Qualité CIE et soumise pour prise de position lors de la séance CSDPQ-MEM du 18.03.2026.

Prestataire:

Date:



ne répond pas
aux critères



répond partiellement
aux critères



répond aux critères
(potentiel
d'optimisation
existant)



répond bien
aux critères

Indicateurs de qualité

(Description précise dans le manuel QualCIE)



QualCIE-MEM

(Précision fournie à titre indicatif, notamment en référence aux dix standards de qualité MEM applicables aux CIE conformément aux dispositions d'exécution relatives aux CIE)

Appréciation

-- - + ++

Remarques



Les buts définis lors de la dernière analyse ont été atteints et réalisés.

Contenu: Les cours interentreprises correspondent à l'ordonnance sur la formation et au plan de formation du métier considéré.

1. Les ordonnances sur la formation et les plans de formation en vigueur sont respectés.

Standard 1: Développement de cours orientés vers les objectifs: les cours interentreprises sont conformes aux dispositions des ordonnances sur la formation, des plans de formation de la profession ainsi qu'aux exigences de la pratique professionnelle.

Les critères de qualité définis dans les normes industrielles sont respectés.

Grâce à un développement des cours orientés objectifs, ils satisfont à l'ensemble des critères de performance définis dans le plan de formation.

Ils organisent les cours en coordination avec l'enseignement obligatoire de l'école professionnelle.

2. Un programme de formation détaillé existe.	Ils accomplissent, selon les besoins, les tâches administratives en amont et en aval des cours. Ils proposent, si nécessaire, des cours complémentaires au coût total des mesures engagées.					
3. Les besoins sont évalués.	Tous les deux ans, une enquête de type autosélectionné est menée auprès des entreprises formatrices. Les aspects régionaux sont pris en compte.					
4. Le niveau de compétence atteint est documenté.	Standard 9: Vérification mesurable des objectifs d'apprentissage: le niveau de compétence atteint est évalué et documenté. Les performances et le comportement des personnes en formation font l'objet d'une évaluation objective. Ils définissent les contrôles de compétences, les réalisent et les évaluent conformément aux dispositions d'exécution. Ils transmettent aux cantons les notes d'expérience dans le respect des dispositions relatives à la protection des données. Ils maintiennent un échange régulier avec les entreprises formatrices, leur transmettent les informations pertinentes et les contactent sans délai lorsqu'une situation particulière l'exige.					
Organisation: Les cours interentreprises sont organisés de manière efficace.						
5. Les tâches, compétences et responsabilités de chacun sont définies et documentées.	Standard 2: Outils de pilotage efficaces: les exigences internes et externes en matière de qualité sont décrites. Les outils de pilotage sont définis, appropriés et appliqués avec rigueur. Standard 4: Mise en œuvre des rôles définis: les rôles nécessaires sont clairement établis (tâches, compétences et responsabilités) et adaptés aux exigences. Ils sont assumés par toutes les parties prenantes.					

	Les organes responsables régionaux instituent un organe de pilotage (p.ex. une commission régionale de cours) pour les formations initiales correspondantes, lequel agit sur la base d'un règlement contraignant. Les commissions régionales des cours contrôlent la mise en œuvre des plans de formation, coordonnent et supervisent l'organisation des CIE et assure la coordination entre les différents CIE. Elles transmettent activement les informations aux organes responsables régionaux ainsi qu'au tecVET Development Group de l'organe nationale coresponsable via le canal de communication défini par la CSDPQ-MEM. Les membres de la commission régionale des cours s'engagent dans des commissions spécialisées.					
6. Les outils d'évaluation de l'offre sont régulièrement utilisés.	Standard 3: Gestion efficace des processus: les processus déterminants pour la qualité et la sécurité sont définis, documentés et effectivement mis en œuvre. Leur efficience, l'atteinte des objectifs et leur impact font l'objet de contrôles réguliers. Les commissions régionales des cours évaluent les centres CIE, surveillent le respect des standards de qualité et prennent les mesures nécessaires. Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables évaluent les cours et les développent.					
7. Un droit de regard des personnes en formation est assuré.	Standard 8: Accompagnement pédagogique fondé sur la reconnaissance et le respect: les personnes en formation sont soutenues et accompagnées dans leur développement professionnel. Les formateurs et formatrices les considèrent comme des partenaires à part entière. Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables interrogent régulièrement les personnes en formation sur des aspects pertinents (tels					

	que la qualité de l'accompagnement pédagogique et de la formation, etc.).					
8. Les infrastructures à disposition sont opérationnelles et mises à jour.	Standard 7: Infrastructure adaptée: les machines, outils et moyens auxiliaires sont contrôlés périodiquement, entretenus et adaptés à l'état de la technique. Ils satisfont à toutes les exigences en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (CFST 6508). L'aménagement des salles de cours contribue à un climat d'enseignement et d'apprentissage favorable. Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables mettent à disposition des salles de cours et des infrastructures adaptés, favorisant un climat d'apprentissage et d'enseignement stimulant et permettant la mise en œuvre des critères de performance du plan de formation selon l'état actuel de la technique. Ils recourent à un environnement d'apprentissage numérique auquel les personnes en formation peuvent accéder à l'aide de leurs propres équipements.					
9. Les règles de sécurité au travail sont définies et connues de tous.	Ils remplissent tous les critères relatifs à la sécurité au travail et à la protection de la santé (CFST 6508).					
10. Les formateurs / formatrices satisfont aux critères minimaux définis dans l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr).	Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables veillent au respect des exigences minimales prévues par l'OFPr pour les responsables de la formation professionnelle.					
11. Les formateurs / trices veillent régulièrement à leur formation continue.	Standard 6: Personnel compétent et engagé: les collaboratrices et les collaborateurs privilégient une culture de feedback active et suivent régulièrement des formations continues ciblées. Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables veillent au perfectionnement continu de leurs chargés de cours en pédagogie professionnelle, didactique et méthodologie. Ils assurent ainsi une formation professionnelle des					

	personnes en formation conforme à l'état actuel de la technique.					
Finances: La gestion financière est établie dans le respect des prescriptions légales et administratives.						
12. Les directives de la CSFP et des cantons dans lesquels ont lieu les cours sont respectées.	Les commissions régionales des cours établissent le budget et le décompte des subventions à l'intention des cantons, les décomptes annuels à l'intention des organes responsables et le décompte final à l'intention des autorités cantonales. Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables gèrent le centre CIE conformément aux principes de gestion d'entreprise, valident les rapports annuels avec le décompte annuel des commissions des cours et garantissent la mise en œuvre des contrats de prestations avec les cantons.					
Partenariat: La coopération entre les lieux de formation est assurée.						
13. Un dialogue régulier est assuré avec les cantons.	Standard 5: Collaboration et communication proactives avec les parties prenantes: afin d'atteindre les objectifs de formation fixés pour la profession, les prestataires des cours interentreprises collaborent activement et de manière constructive avec les écoles professionnelles et les entreprises formatrices. Les informations sont préparées et transmises aux parties concernées de manière adaptée aux besoins, proactive, fiable et en temps voulu. Une communication ouverte et dynamique favorise la compréhension réciproque et renforce la confiance mutuelle. Les commissions régionales des cours ou les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables entretiennent un échange régulier avec les cantons.					

14. Le plan de formation constitue la base de la collaboration entre les lieux de formation.	Les prestataires régionaux des centres CIE et autres lieux de formation comparables fixent le calendrier des différents cours en tenant compte des exigences requises et en concertation avec les écoles professionnelles. Les cours sont structurés autour d'objectifs précis et font l'objet d'une évaluation basée sur des critères clairement définis et mesurables. L'atteinte de ces objectifs est documentée et communiquée de manière continue. Les activités d'apprentissage s'appuient sur des projets concrets, étroitement liés à la pratique professionnelle en entreprise. Les résultats sont consignés dans le dossier de formation et des prestations. Les personnes en formation évoluent dans un environnement d'apprentissage qui favorise le développement individuel de leurs compétences et de leurs savoir-faire, avec le soutien actif des formateurs et formatrices.					
---	--	--	--	--	--	--

15. L'organisation de la formation tient compte des desiderata des partenaires de formation.	Standard 10: Développement continu de l'offre, de la qualité et de l'organisation: l'actualité des offres de formation, l'atteinte des objectifs et le respect des exigences et standards de qualité font l'objet d'une évaluation périodique selon des méthodes définies. Sur la base des résultats, l'offre, les processus et l'organisation sont constamment optimisés. Un système de management de la qualité (SMQ) approprié est appliqué, en concertation avec le canton dans lequel a lieu le cours (contrat de prestations). Les résultats aux examens partiels sont perçus comme l'aboutissement de la formation conjointe dispensée par l'entreprise et les CIE, et analysés dans ce contexte global. Ils sont pris en compte dans une démarche d'amélioration continue visant à faire évoluer et optimiser l'offre de formation.					
Objectifs						Délais
QualüKMEM QualCIE-MEM QualCI-MEM						Au nom du prestataire (nom et signature):

Développé par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) en collaboration avec le Réseau patronal pour la formation professionnelle (SQUF).

Document complété par les „critères QualCIE-MEM“ par le „groupe de travail Qualité CIE“ et soumis pour prise de position lors de la séance CSDPQ-MEM du 18.03.2026. Le tecVET Development Group (anciennement groupe de développement FUTUREMEM) considère les critères „QualCIE-MEM“ comme un complément et une précision aux standards existants. Ils constituent un instrument d'appui pouvant servir de référence.